

François Pauthé
Commissaire Enquêteur

A Castres, le 11 février 2025

A Monsieur le maire de Mazamet
Service Urbanisme
Hôtel de ville
1 place Georges Tournier
BP 545
81200 MAZAMET

Objet : Prolongation de l'enquête publique relative à la 3^e modification du PLU de la commune de Mazamet.

Références : Décision du tribunal administratif de Toulouse n°E24000174/31 du 10/12/2024.

Arrêté 2025 – Arr 023 du 14 janvier 2025 Mairie de Mazamet.

Monsieur le maire,

L'enquête publique citée en objet, et pour laquelle j'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision de 1^{re} référence, a débuté le 3 février 2025 et doit se terminer le 18 février 2025 conformément à votre arrêté de 2^{nde} référence.

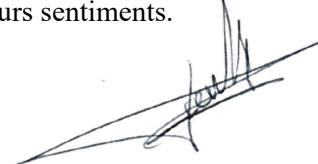
Par courrier du 11 février, vous portez à ma connaissance des éléments nouveaux que vous souhaitez insérer au dossier d'enquête. Il s'agit de faire évoluer les caractéristiques de la zone UL3 décrite dans le règlement écrit du PLU de Mazamet, en y autorisant les activités de sport qui n'y étaient pas autorisées jusqu'à présent.

Au regard du potentiel impact de cette évolution sur la zone définie, j'estime qu'elle doit être portée à la connaissance du public, dans des délais suffisants pour être convenablement appréciée. Mon opinion est également renforcée par le constat d'un affichage de l'avis d'enquête réalisé avec un retard de huit jours sur la réglementation.

Compte tenu de ces éléments et afin d'assurer une meilleure sécurité juridique de l'enquête, je décide que l'enquête publique en cours, relative à la 3^e modification du PLU de la commune de Mazamet, doit être prolongée de quatorze jours, jusqu'au 4 mars 2025 à 12h00, comme le permet l'article L123-9 - 3^e alinéa du code de l'environnement. A ce titre, je prévois de tenir une 3^e permanence au siège de l'enquête le 24 février de 13h30 à 16h30.

Vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires de publicité pour porter cette décision à la connaissance du public dans les conditions prévues au I de l'article L.123-10 du Code de l'environnement, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de cette enquête.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Copie à : M. le président par intérim du tribunal administratif de Toulouse.